LE NUMERO : 25 CENTIMES

DIMANCHE 11 JANVIER 1931

--LA PLUS FORTE-- VENTE DE LA RÉGION

LILLE, 186, Rue de Paris
PARIS, 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

BUREAUX :
ROUBAIX | Téléph. 9-51 | 45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléph. 9-85 | 3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

L'ASSAINISSEMENT DE NOS CAMPAGNES

Le premier dans l'Avesnois, le village de Preux-au-Bois vient d'être doté d'un service public d'eau potable

D'une population agricole et ouvrière d'environ treize cents habitants, Preux-au-Bois, près de Landrecies, va être la première commune rurale de l'arrondissement d'Avesnes alimentée en eau abondante et saine, à domicile et dans les rues.

Ce progrès mérite d'être signalé, et surtout imité, pour la santé publique.

Malgré sa situation, d'apparence hygiénique, sur la lisière de la forêt Mormal, dans un cadre attrayant de prairies verdoyantes, Preux-au-Bois a toujours été un foyer de typhoïde causée par la pollution de l'eau des puits, des pompes, des rivièrettes traversant ce coquet village et des sources à fleur de terre. Cette fièvre contagieuse sévit dans la localité à l'état endémique, faisant chaque année des victimes. De terribles épidémies ont souvent décimé la population, notamment en 1830 et 1883. L'an dernier encore, la typhoïde et la tuberculose, consécutive à cette affection, ont opéré des ravages.

M. Marcel VAILLE
Maire de Preux-au-Bois

La municipalité de Preux, ayant à sa tête un maire actif, dévoué et débrouillard, M. Marcel Vaille résolut d'enrayer le fléau et de profiter des avantages accordés par l'Etat aux communes rurales pour l'adduction de l'eau potable.

A sa demande, la Préfecture du Nord fit procéder à l'étude hydro-géologique du projet établi par les soins de M. Vaille, qui multiplia les démarches pour le faire aboutir rapidement, au mieux des intérêts de la commune.

M. Dollé, professeur à la Faculté des Sciences de Lille, se rendit à Preux et détermina le point de captage de l'eau potable.

Les travaux de forage et de canalisation, entrepris par M. Lavaud, furent activement menés sous l'énergique impulsion du maire et l'habile direction de MM. Courtot et Ronfort, ingénieurs des Arts et Manufactures.

L'installation de tous les services d'adduction et de distribution, commencée en avril 1928, est achevée. Elle coûte **un million cinquante mille francs. Cette dépense est couverte presque totalement par une subvention de l'Etat,** prélevée sur les fonds du Pari Mutuel et les crédits des régions dévastées par la guerre. **La part incombant à la commune est très minime, infime même.**

Une canalisation représentant une longueur de neuf kilomètres permet d'alimenter en eau potable tout le village, d'une superficie de 395 hectares. Les écarts seront aussi bien desservis que le centre. Trente-deux bornes fontaines, munies chacune d'une bouche d'incendie, ont été installées dans les rues. Les particuliers désireux d'avoir l'eau à domicile peuvent traiter à forfait pour le branchement dans les habitations de la même rue et ont ainsi des conditions particulièrement avantageuses.

Les herbagers pourront aussi avoir l'eau pure dans leurs pâtures. Il leur suffira de tourner un robinet pour remplir d'eau fraîche, abondante et saine, un récipient où viendra s'abreuver le bétail, au grand profit de la qualité et de la quantité de la viande et du lait.

Le château-d'eau dresse son élégante et svelte structure dans la forêt Mormal, au bout de la rue du Bois, sur le coteau dominant le village. Le réservoir est d'une capacité de quatre cents mètres cubes. Il est alimenté par deux forages creusés l'un à quarante mètres, l'autre à trente-six mètres de profondeur, actionnée par deux pompes à colonnes, avec moteur électrique de secours. Un périmètre de protection de huit mètres de rayon, clos de fils de fer barbelés, a été établi autour du puits. Aucune construction à usage d'habitation ne pourra être élevée sur ce terrain. Dans ces conditions, la population disposera toujours d'une eau saine, à l'abri des contaminations. La nappe aquifère est assez abondante pour fournir à la fois Preux-au-Bois et deux villages limitrophes, Hecq et Robersart, qui, sans doute, voudront aussi avoir à peu de frais les bienfaits de l'eau potable.

Analysée par l'Institut Pasteur, à Lille, celle des deux forages de Preux, d'un débit de cent mètres cubes à l'heure, a été reconnue très bonne, exempte de tout bacille suspect.

Un grand pas vient d'être fait dans cette petite commune pour le progrès social et la salubrité publique. La municipalité a donné un admirable exemple d'intelligente initiative et de vaillants efforts réalisateurs.

Elysée POLVENT

MARDI PROCHAIN RENTRÉE DES CHAMBRES

Les importantes questions qui seront soumises au Parlement

Conformément à la Constitution, c'est le 13 courant, second mardi de janvier, que s'ouvrira la session ordinaire du Parlement pour l'année 1931. Par suite du report au 1er avril du début de l'exercice budgétaire, la tâche *la plus importante qui s'imposera aux parlementaires, au cours de cette session, sera la discussion et le vote du projet de budget.* Le gouvernement nouvellement constitué se préoccupera en outre de donner à divers grands problèmes une solution dont la nécessité se fait de jour en jour plus pressante.

Tandis que le Sénat examinera les emprunts coloniaux et votera les crédits militaires adoptés par la Chambre au cours de la session extraordinaire de 1930, qui n'a comporté que 23 séances, en raison de la crise ministérielle, *le nouveau cabinet demandera à la Chambre, soit aussitôt après le vote du budget, soit en même temps que se produira le débat budgétaire dans des séances du matin, de reprendre sur de nouvelles bases le projet relatif à l'outillage national dont la discussion a été amorcée en novembre et d'examiner ensuite divers projets.*

LE RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE LA CHAMBRE

Le jour même de la rentrée comme chaque année, la Chambre procédera, après le discours d'ouverture de son doyen d'âge, M. Sibille, au renouvellement de son bureau. M. Fernand Bouisson, qui occupe le fauteuil présidentiel depuis plus de quatre ans, aura, cette fois, comme concurrent, M. Boulloux-Lafont, vice-président, député du Finistère, membre de la gauche radicale. M. Boulloux-Lafont ne pourra poser en même temps sa candidature à la vice-présidence de la Chambre, les deux scrutins ayant lieu en même temps, l'un pour la présidence dans la salle des séances, l'autre dans l'un des salons votsins. Les trois autres fauteuils de vice-présidents seront probablement pourvus sans sérieuse compétition, par les titulaires sortants : MM. Bouyssou (radical-socialiste), De Castellane (républicain de gauche) et Monicelle (indépendant). Deux candidats se présenteront pour combler la vacance indispensable à la vice-présidence, MM. Henry Paté, député de Paris, indépendant de gauche et Candace, de la gauche radicale, député de la Guadeloupe, qui se propose de représenter au bureau de l'Assemblée, à l'occasion de l'exposition coloniale, l'une des plus vieilles possessions françaises d'outre-mer.

(LIRE LA SUITE EN QUATRIÈME PAGE)

VERS UN RECORD

Deux jeunes Américaines, Edna May Cooper et Bobbie Trout, tiennent l'air au-dessus de l'aérodrome de Los Angeles depuis bientôt huit jours. Avec leur avion nommé « Lady Rolph », elles cherchent à battre le record d'endurance avec ravitaillement en plein vol. Elles en sont encore assez loin, le record de Jackson et O'Brien étant de 645 heures, mais elles ont déjà triplé la meilleure performance d'endurance féminine. Edna Cooper est une aviatrice débutante, mais Bobbie Trout, qui a moins de 25 ans, est une pilote accomplie : voici déjà deux ans elle s'adjugeait plusieurs records. Au cours de cette tentative les deux jeunes filles se relaient aux commandes. Au moment des contacts avec l'avion de ravitaillement c'est Bobbie Trout qui pilote. Edna Cooper manipule les cordes et les tuyaux pour remplir les réservoirs : elles ont maintenant établi plus de vingt contacts. Selon les renseignements que fournissent les aviatrices, par des morceaux de papier qu'elles jettent à terre, le bruit continu du moteur semble être leur sensation la plus désagréable. On voit ici l'une des deux aviatrices. - Bobbie Trout. (W. W. Ph.)

A PROPOS DU TRAITEMENT ANTITÉTANIQUE

Un cas intéressant de responsabilité jugé par un tribunal civil du Nord

Le Tribunal civil d'une grande ville du ressort de la Cour d'appel de Douai vient de sanctionner un cas de responsabilité médicale en condamnant un médecin à 75.000 fr. de dommages-intérêts. Voici les faits :

En 1928, le docteur P... était appelé à donner ses soins à M. Monnier, jeune ouvrier métallurgiste, blessé dans un accident du travail.

Le praticien ayant négligé d'appliquer le traitement préventif qui convenait, le tétanos se déclara dans les délais normaux et emporta le malheureux.

A la suite du funeste événement les parents de la victime engagèrent une action en responsabilité contre le docteur P...

Saisi de l'affaire, le Tribunal civil se refusant à la discussion de théories médicales, décida de s'en remettre à l'avis d'experts. Et le 25 juillet 1928 il désignait à cet effet le professeur Baltazard, membre de l'Académie de médecine ; le docteur Chicoudard, chirurgien de l'hôpital St-Joseph à Douai, et le docteur Paul, président du syndicat des médecins légistes français.

Les trois experts avaient pour mission de dire notamment, étant donné la forme, la grandeur, la nature, l'importance des blessures et l'état organique de Monnier si le traitement antitétanique était utile ou non en l'espèce, et si en conduisant le traitement comme il l'avait fait le docteur P... n'avait point commis une faute au point de vue médical.

Le médecin avait donné comme excuse qu'il s'était abstenu de faire l'injection antitétanique au blessé parce qu'il craignait des accidents sériques et que d'autre part les cas de tétanos étaient extrêmement rares chez les blessés du travail dans l'industrie métallurgique du Nord.

Cependant les trois éminents experts n'admirent pas entièrement ces explications et leur enquête aboutit aux conclusions suivantes :

1° Lorsqu'un médecin se trouve en présence d'une plaie étendue, profonde, anfractueuse, ayant ouvert les gaines tendineuses ; lorsque la plaie est souillée de corps étrangers, de cambouis par exemple ; lorsqu'il est absolument impossible de nettoyer la plaie, l'injection préventive de sérum antitétanique s'impose ;

2° De l'avis de tous les médecins sensés c'est une faute que d'omettre l'injection préventive en pareil cas ;

3° La faute du docteur P... dans le cas du jeune Monnier s'atténue du fait de la rareté des cas de tétanos observée chez les ouvriers d'usine, dans la région du Nord. Mais cette considération pas plus que la crainte des accidents sériques ne supprime complètement la faute commise.

En conséquence du rapport des trois experts parisiens, le Tribunal après avoir entendu Me Delevallée, du barreau de Douai, avocat de la partie civile et Me Lapchin, de Paris, défenseur du médecin incriminé, estima que la responsabilité du docteur P... lui incombait pour moitié.

Les consorts Monnier réclamaient 202.292 fr. d'indemnité. *Le Tribunal en fixa le chiffre à 150.000 fr. et condamna le docteur P... à payer aux demandeurs, ainsi que nous l'avons dit, une somme de 75.000 fr. à titre de dommages-intérêts.*

L'ÉTAT DE SANTÉ DU GÉNÉRAL BERTHELOT

Voici le bulletin de santé du général Berthelot, communiqué samedi matin à 9 h. :

« Température sans changement, pouls bon, état de la plaie, état chirurgical, état général un peu meilleur, le malade ayant reposé. Pronostic toujours très réservé.

Signé : Dr Lavenant et Raphael.

Un communiqué à 18 h. 15, le bulletin de santé suivant : « Température 37,9 ; pouls 96, bon état de la plaie, état général un peu meilleur, le malade ayant reposé. Pronostic toujours très réservé.

20 OUVRIERS ENSEVELIS VIVANTS

San Francisco : *une vingtaine d'ouvriers ont été ensevelis dans un éboulement à l'entrée du tunnel de Hetchmetchy. On travaille hâtivement à les dégager.*

DISPARITION INQUIÉTANTE A HOUPLIN-ANCOISNE

On nous signale la disparition de M. Alexandre Lepetz qui parti pour le travail mardi matin n'a pas reparu chez lui, laissant sa famille dans l'inquiétude. Voici son signalement : âge, 62 ans ; taille, 1 m. 68 ; pantalon velours ; casquette grise ; porteur d'une musette.

LA SCÈNE SANGLANTE DE LA CLINIQUE D'ESQUERMES, A LILLE

Notre interview avec M. le professeur Raviart L'arrivée à Lille de M. Coudert et sa visite à Hem

La journée de samedi a été marquée en ce qui nous concerne par deux faits :

M. Coudert, le vieux père de la meurtrière de M. le docteur Raviart, et qui assista au drame de la Clinique d'Esquermes est arrivé à Lille hier matin, obéissant à la convoca-

M. le Docteur RAVIART
sur son lit de douleur

tion de M. Glorian, juge d'instruction et à celle de Me Jaequin, avocat de Mme Lepiat. M. Coudert, par sa qualité de seul témoin, pourrait mettre au point les motifs du drame, mais son caractère de paysan madré le fait s'obstiner à employer un langage monosyllabique de sorte que les interrogatoires auxquels il a été astreint ne semblent pas être d'une telle importance pour que l'instruction fasse un grand pas de plus par ce témoignage.

A quatre jours de la tentative de meurtre il nous a paru opportun d'interviewer la malheureuse victime M. le professeur Raviart, dont l'état est aussi satisfaisant que possible.

M. COUDERT
père de la meurtrière

NOTRE VISITE A LA CLINIQUE DE M. LE Dr LAMBRET

La clinique de M. le Professeur Lambret est située à la troisième cour de l'hôpital Saint-Sauveur. Un jardin à la française où la neige de la veille a posé des plaques blanches autour des arbustes effeuillés. La maison de santé se dresse blanche et coquette sur deux étages.

Nous rencontrons une religieuse qui nous donne des indications sur les autres de la maison. Nous franchissons le vestibule, l'escalier qui conduit au 1er étage où tout est limpide et d'une lumineuse propreté.

La sœur de service nous reçoit avec la douceur angélique de ces bienfaisantes et saluitaires personnes qui ont assumé l'ingrate tâche de se pencher sur toutes les douleurs, toutes les plaies, tous les maux.

M. Coudert s'obstinant à tourner le dos aux photographes dans les couloirs de l'instruction.

Nous demandons à être introduits auprès de M. Raviart. La sœur nous montre le petit écriteau manuscrit collé à la chambre 15 où nous lisons : « Les visites sont interdites par ordre du docteur » et comme nous insistons, elle nous dit :

— Je vais aller le demander à M. Raviart.

En attendant la permission si ardemment espérée nous contemplons plus que nous admirons sa belle organisation et l'excellente tenue du couloir où huit chambres aboutissent.

L'autorisation nous est accordée et nous saluons M. le professeur Raviart couché dans son lit qui nous tend sa main droite avec un sourire de bon aloi.

Tout n'est que blancheur immaculée dans cette chambre. Les rideaux et doubles rideaux, les murs, les meubles, le lit, les couvertures...

(LIRE LA SUITE EN QUATRIÈME PAGE)

UN BRUIT DE LA DÉMISSION DE MISS BONDFIELD

Le « Morning Post » se fait l'écho d'un bruit qu'il dit n'accepter que sous toutes réserves, selon lequel Mlle Bondfield, ministre du travail britannique pourrait se voir obligée de démissionner à la suite des attaques dont elle est l'objet de la part des socialistes avancés sur sa gestion du fonds de chômage.

Le « Morning Post » dit que si cette rumeur était confirmée, il en résulterait un remaniement du cabinet.

Le « Morning Post » publie, dans sa deuxième édition, un démenti formel de M. Lloyd George, relatif au bruit selon lequel il s'engagerait à remplacer Mlle Bondfield au Ministère du Travail.

LE REMANIEMENT DU PLAN D'OUTILLAGE

Ce que le Gouvernement demandera au Parlement

Les ministres se sont réunis samedi matin, en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue.

M. Steeg, président du Conseil, ministre des Colonies, a mis le Conseil au courant de la situation économique des colonies.

M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, a fait connaître l'état des affaires extérieures en cours.

M. Georges Leygues, ministre de l'Intérieur, a soumis à la signature du Président de la République, un décret fixant les attributions du sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur.

Les ministres des Finances, du Budget et de l'Economie nationale ont exposé les résultats des études interministérielles qui se sont poursuivies ces jours derniers et relatives au plan d'outillage national et à son financement.

Le Conseil a décidé de demander au Parlement de reprendre la discussion du projet d'outillage national, qui avait été interrompu sur la demande de la Commission des Finances, afin de permettre à celle-ci de terminer l'examen du budget.

Le Gouvernement proposera, en particulier, à la Commission des Finances et à la Chambre **de compléter l'article 2 par un texte additionnel donnant aux moyens de financement du projet à la fois plus de sécurité et plus de souplesse,** ce qui permettra l'adaptation constante des disponibilités de trésorerie aux exigences des résultats des exercices budgétaires, les crédits supplémentaires des exercices en cours dont le vote est inévitable avant la clôture de l'exercice, ne permettant pas, en effet, d'affirmer que l'on pourra financer, au cours des années à venir, la part de dépenses incombant à l'Etat, sur les seules ressources de la trésorerie.

ROUTES, PORTS, CANAUX, ELECTRIFICATION

Comme il est, d'autre part, absolument indispensable d'éviter l'arrêt des travaux entrepris par le ministère des travaux publics, en ce qui concerne les routes, les ports et les canaux et par suite le chômage qui serait la conséquence de cet arrêt, le Gouvernement demandera au Parlement, dès la rentrée des Chambres, le vote rapide du projet de loi déposé le 19 décembre dernier, adopté par la Commission des Finances de la Chambre et **autorisant l'engagement et le paiement d'une somme de 190 millions, ces autorisations devant se confondre avec celles qui seront données pour les mêmes dépenses par la loi relative à l'outillage national.**

Le Gouvernement déposera et demandera également le vote immédiat d'un projet se montant à 150 millions environ, concernant les travaux d'électrification des campagnes et d'adduction d'eau.

ETABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION ET DE RETRAITE

Le ministre de la Santé publique a, en outre, été chargé de préparer un projet complémentaire relatif aux établissements d'hospitalisation et de retraite. Ce projet autoriserait l'imputation sur les fonds du pari mutuel actuellement affectés aux œuvres d'assistance et de bienfaisance, d'un prélèvement annuel de deux millions, destiné à faire face au service d'emprunts qui seront contractés par les collectivités intéressées, afin de permettre l'accélération des travaux en cours, en supplément de l'effort déjà envisagé dans le plan d'outillage national.

HABITATIONS A BON MARCHE

M. Queuille, ministre de la Santé publique, a soumis au Conseil un projet de loi relevant le maximum des avances que l'Etat est autorisé à consentir aux organismes constructeurs d'habitations à bon marché et aux organismes de crédits immobiliers, en application de la loi du 13 juillet 1928. Ce projet prévoit pour la campagne 1931 des disponibilités sensiblement équivalentes à celles de 1930.

M. Dormann, ministre des Pensions, a soumis au Conseil un projet de loi ouvrant un crédit de 800.0000 francs pour la remise en état des cimetières militaires.

Enfin, M. Grinda, ministre du Travail, a mis le Conseil au courant de la situation de la main-d'œuvre.

BIENFAITEUR DE L'HUMANITÉ

Voici le docteur Louis Bischoff, jeune praticien suisse qui vient de découvrir un nouveau traitement destiné à combattre radicalement les maladies de cœur et consistant en injections de caféine et de strophanthine combinées. Ainsi mélangée, la caféine considérée jusqu'à ce jour comme un dangereux irritant pour le cœur, aura à la propriété d'en augmenter de 75 % la vitalité. Le Dr Bischoff vient de présenter sa découverte au Congrès de Cardiologie de Dresde et au Congrès des Maladies internes de Wiesbaden.

(W. W. Ph.)

LES SCANDALES POLITICO-FINANCIERS

PLUSIEURS INCIDENTS AU COURS DE L'AUDITION DE M. ALBERT FAVRE PAR LA COMMISSION

La commission parlementaire d'enquête a poursuivi, samedi matin, ses travaux. A l'issue de ceux-ci, certains commissaires, interrogés, ont résumé ainsi le résultat de leurs travaux :

L'audition de M. Albert Favre a été marquée par plusieurs incidents. Au début de son interrogatoire, l'ancien député a déclaré qu'il n'entendait pas être questionné comme un parlementaire, mais comme un simple citoyen étant en droit de faire ce que bon lui semble au point de vue affaires. Puis, à plusieurs reprises, M. Albert Favre s'est montré étonné de certaines questions qui lui étaient posées, interrogeant parfois lui-même, à tel point que le président dut lui rappeler que c'était lui qui avait à répondre et qu'il devait s'abstenir de toute discussion. M. Albert Favre, interrogé tout d'abord sur les démarches qu'il avait effectuées auprès de M. Charmeil, pour obtenir une modification du point de vue du ministère du Commerce, relativement à la cotation de la S.N.I.A. Viscosa, **reconnut qu'il avait fait trois ou quatre interventions auprès du directeur de l'Expansion Commerciale, et que c'était grâce à celles-ci que les atténuations contenues dans le rapport de M. Charmeil, signé par M. Daniel-Vincent, avaient été apportées après le rapport plus sévère de M. Serruys.**

M. Albert Favre a déclaré ensuite qu'il n'avait pas gardé le souvenir d'avoir porté lui-même au ministère du Commerce la lettre rectificative de M. Gualino, dite « document Torino ».

« Il est possible, cependant, a-t-il reconnu, que j'aie été chargé de cette communication et que je m'en sois acquitté. »

Quant aux interventions téléphoniques qui ont été mentionnées dans le dossier du ministère des Finances, et faites auprès de M. Jacques Duboin, l'ancien sous-secrétaire d'Etat ne les nie pas. Il a rappelé qu'il connaissait personnellement M. Jacques Duboin depuis longtemps, et que ces démarches avaient dû lui être demandées à la banque Oustric dont il était administrateur.

M. Georges Mandel a demandé ensuite au témoin des renseignements sur divers autres conseils d'administration dont il fait partie. M. Albert Favre a donné quelques indications à ce sujet, mais n'a pu en fournir pour une des sociétés, « l'Omnium Industriel », dont il a déclaré ne pas connaître exactement le genre d'activité et il a invité les commissaires à se reporter aux statuts de la Société pour plus amples renseignements, tout en reconnaissant d'ailleurs qu'il avait participé aux bénéfices sous forme de lanternes.

M. Albert Favre n'a pas contesté qu'il soit intervenu en 1921, étant parlementaire, en faveur de la cotation des titres d'une compagnie pétrolifère étrangère, « l'American foreign oil », ainsi qu'il ressort des documents recueillis par la sous-commission au ministère des Finances. Mais il a ajouté qu'après neuf années, il ne se souvenait pas exactement des circonstances qui avaient provoqué son intervention.

M. CHARMEIL ENTENDU DEVANT M. ALBERT FAVRE

M. Albert Favre a été ensuite entendu conjointement avec M. Charmeil. Une discussion assez confuse a eu lieu au sujet des indiscrétions qui ont permis à M. Gaston Vidal d'être mis immédiatement au courant du rapport défavorable parvenu au ministère du Commerce pour la S.N.I.A. Viscosa. La déposition des deux témoins n'a apporté aucune clarté nouvelle à ce sujet.

M. CHARMEIL
Directeur au Ministère du Commerce

D'autre part, M. Charmeil a été interrogé en présence de M. Albert Favre sur la façon dont lui était parvenue la lettre de M. Gualino. Il a maintenu sa déclaration de la veille, d'après laquelle M. Albert Favre aurait apporté ce document. Mais en présence de l'incertitude des souvenirs de ce dernier, il n'a pas persisté dans ses affirmations.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

CAISSIER DÉVALISÉ PAR DES BANDITS

Hier matin, à 5 h. 30, aux usines des Terres Rouges, sitôtes moitié en Moselle, moitié en Luxembourg, quatre bandits revolver au poing, ont attaqué un caissier portant une cassette contenant 138.000 francs. Les bandits s'emparèrent de la cassette et prirent la fuite.

L'attentat a été commis à 50 mètres de la frontière. Les gendarmeries française et luxembourgeoise recherchent les bandits dont on possède un vague signalement.

POUR LE GALA DES « GUEULES CASSÉES »

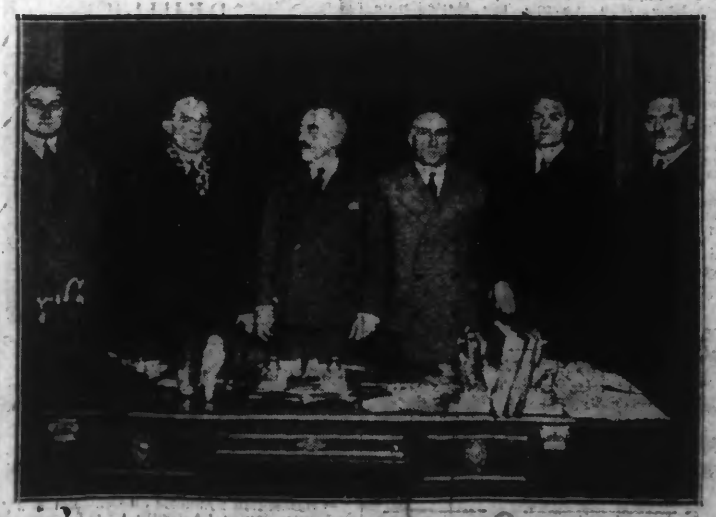

On sait qu'aujourd'hui dimanche aura lieu à l'Hippodrome Lillois, sous la présidence de M. le Colonel Picot, président des « Gueules Cassées », un grand gala de boxe organisé par l'Académie des Sports de Roubaix au profit de la glorieuse Association des Mutilés de la face. Au programme de cette belle réunion pugilistique, voir notre rubrique « Sports », figure le combat Marcel Thil-Dhaimaut pour le titre de champion de France des poids moyens. Hier après-midi à son arrivée à Lille, Marcel Thil, tenant du titre est venu nous rendre visite. On le voit ci-dessus ayant à sa gauche : MM. Lucien Le Masson, rédacteur en chef de notre journal ; Tallard, son beau-père et manager ; Beaudoin Bayard, président actif de l'A.S.R., et Piques, président d'honneur ; à sa droite : M. Fernand Bayard de l'A.S.R.

Une visite à la Maternité Mutualiste du Nord

AU CENTRE, le professeur Pancot ayant à sa gauche : Mme Akimoff, infirmière en chef ; M. Georges Petit, Président de la Maternité, et à sa droite : le professeur Bué et M. Vanderputte, vice-président de la Maternité.

L'Union départementale des sociétés de secours mutuels du Nord, qui groupe plus de 350.000 membres, a fait édifier, rue Patou, à Lille, une maison destinée aux femmes en couches, et ce, selon les données modernes.

Cet immeuble fut inauguré officiellement l'an dernier par MM. Raoul Péret et Pierre Laval, ministres, lors du congrès de la Mutualité, mais il n'était pas complètement terminé. Les aménagements intérieurs étaient encore à réaliser, c'est maintenant chose faite et nous avons eu hier la bonne chance de visiter cette clinique, modèle du genre.

Nous fûmes reçus à 16 heures par M. Georges Petit, président de l'Union départementale des sociétés de secours mutuels, entouré de MM. Vandeputte, vice-président de la Maternité ; le professeur Pancot, médecin-chef de la clinique, et de la commission médicale de la maternité, composée de MM. les docteurs Vanverts, Bué, Leclercq, Hamel, Vanteenberghe.

C'est en quatrième page que paraît notre nouveau et passionnant feuilleton :

LES YEUX DE RUBIS

DEUX FRÈRES RETROUVÉS ASPHYXIÉS

Au domicile de leur mère, 56, rue Douy-Delcupe, à Montreuil-sous-Bois, les frères Raymond et Georges Tournol, âgés respectivement de 35 et 30 ans, ont été trouvés morts.

D'après les renseignements recueillis, il semble que les deux hommes aient été intoxiqués par de l'oxyde de carbone, un poêle fonctionnant mal.